

LES PPP : MAUVAIS RAPPORT QUALITÉ-PRIX

Tous les experts s'entendent : les PPP coûtent plus cher et sont inefficaces. Dans son dernier rapport, le Vérificateur général du Québec a émis lui aussi de sévères critiques à l'endroit des PPP, soulignant les erreurs grossières qui ont été commises, sur lesquelles le gouvernement s'est basé pour justifier sa préférence pour les PPP. Maintenant que ces erreurs ont été mises à jour, qu'attend le gouvernement pour réviser sa décision de confier à des entreprises privées avides de profits les établissements dont ont besoin les personnes âgées en perte d'autonomie de la Montérégie ?

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie et les administrateurs des centres de santé et services sociaux (CSSS) doivent prendre leurs responsabilités et s'assurer que les citoyens de la Montérégie auront droit à des CHSLD publics et à des soins de santé publics de qualité comme partout ailleurs au Québec. Le gouvernement doit entendre raison et mettre fin à la *régression tranquille* de notre système public de santé.

NOUS RÉCLAMONS QUE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS REPRENNE EN MAIN LA GOUVERNE DU CHSLD DE SAINT-LAMBERT ET QU'IL ANNONCE IMMÉDIATEMENT LA RÉALISATION DES AUTRES PROJETS EN MODE PUBLIC.

APRÈS SAINT-LAMBERT, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, GRANBY ET CHÂTEAUGUAY
DES CHSLD EN PPP EN MONTE RÉGIE : **AU PROFIT DE QUI ?**

LIENS ÉTROITS ENTRE LE PLQ ET LE GROUPE SAVOIE

Entre 2000 et 2009, les quatre administrateurs du Groupe Savoie inc. ont contribué pour 58 600 \$ au Parti libéral du Québec. En 2008 seulement, tout juste avant la signature du contrat pour le projet de CHSLD à Saint-Lambert, les membres de la famille Savoie ont donné 11 100 \$ au Parti libéral. Est-ce que ces contributions à la caisse du PLQ auraient favorisé le Groupe Savoie dans l'octroi du contrat en PPP à Saint-Lambert ?



UNE PÉTITION A ÉTÉ DÉPOSÉE
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

En Montérégie, il y a urgence de bâtir des CHSLD publics.
Joignez-vous à la Coalition Montérégie sans PPP.

POUR NOUS JOINDRE :
monteregiesansppp@hotmail.com
www.facebook.com/group.php?gid=111935518817414

PRIVATISATION
PPP
NON

COALITION
MONTE RÉGIE
SANS PPP

DES DÉLAIS QUI S'ÉTERNISENT

En réponse aux besoins urgents des personnes en perte d'autonomie de la région, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie annonçait en grandes pompes, en 2007, la construction de trois centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) à Granby, Saint-Jean-sur-Richelieu et Châteauguay. Trois ans plus tard, on attend toujours! Et on n'a pas fini d'attendre puisque les premières pelletées de terre ne sont prévues qu'en 2011.

Pire encore, en 2003, un projet de CHSLD entièrement public de 225 lits était annoncé à Saint-Lambert. À son

arrivée au pouvoir, le Parti libéral le reléguait déjà aux oubliettes. Le projet a ressurgi en 2007, mais cette fois en partenariat public privé (PPP) et amputé de 25 lits.

NOTRE ARGENT, LEURS PROFITS

Le nouveau CHSLD de Saint-Lambert a été construit et sera géré par le Groupe Savoie (Résidences Soleil), qui sera responsable de la conception, de la construction, du financement, de l'entretien ainsi que de la prestation et de la qualité des soins et des services offerts. Des fonds publics permettront à cette entreprise de réaliser d'importants profits. Est-ce normal que les budgets de la santé et des services sociaux servent à financer l'ouverture de nouveaux marchés pour des entreprises dont l'objectif premier est de faire des profits?

UN CONTRAT DOUTEUX

D'une durée de 25 ans, le contrat prévoit que le gouvernement versera des prestations de loyer estimées à 200 millions \$ à une compagnie à numéro associée au Groupe Savoie. En vertu de ce contrat, le gouvernement assume les frais de construction et devient locataire du CHSLD, tout en garantissant l'hypothèque du promoteur. En clair, les contribuables seront de simples locataires d'un immeuble qu'ils auront payés de leur poche et dont ils assumeront tous les risques en cas de faillite de la compagnie à numéro. Il fallait y penser!

DEUX CLASSES DE CITOYENS

La Loi sur la santé et les services sociaux prévoit des espaces de participation aux décisions pour les utilisateurs des CHSLD ainsi que pour les membres de leur famille et de la communauté. La formule PPP leur nie ce droit. Fini la transparence et les contrôles de qualité. La personne admise n'a plus un mot à dire!

Le contrat de gestion en PPP de l'établissement de Saint-Lambert n'oblige pas non plus la direction à garantir que tous les soins requis seront offerts. Il précise que des pénalités financières – dont les montants demeurent secrets – s'appliqueront si le promoteur ne donne pas les services attendus. Ce qui revient à dire que l'on s'attend à ce que la clientèle puisse ne pas recevoir les soins dont elles ont besoin, advenant par exemple un manque de personnel.

En Montérégie, les personnes âgées auront moins de droits qu'ailleurs.



LES CITOYENS SE MOBILISENT